

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1324

présenté par

Mme Le Pen, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et M. Pajot

ARTICLE 39**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	0	0
Protection maladie	0	893 400 000
TOTAUX	0	893 400 000
SOLDE	-893 400 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cette année encore le budget dédié à l'AME est en augmentation alors que dans le même temps les retraites et les allocations familiales sont désindexées.

Pour rappel, l'AME fait partie de ces « pompes aspirantes » à l'immigration irrégulière qu'il convient de supprimer de manière urgente.

Cet amendement supprime donc 95 % de la ligne budgétaire AME (Action 02 du programme 183). Il préserve les 5 % dédié aux soins urgents, prestations garanties par l'article L-254-1 du code de l'action social et des familles.